

N/REF : 7/08/2025 10H35 C:002020 I:00907
V/REF : AC/C25641
V/Email reçu le Jeudi 07/08/2025 a 10H35

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CHN

IMMEUBLE : LES CHENES - CHN
4-8, RUE DES CHENES
48-54, RUE 6 FRERES RUELLAN
35400 ST MALO

Rennes, le

09 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-006

LOCALISATION : RUE 6 CHENES - MME TURMEL 06 29 21 31 06
LOGEMENT N° 003662, PORTE N°3662, 2° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : REMPLACEMENT ROBINET MACHINE A LAVER

Donneur d'ordre : Mme J DIAZ

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 11/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
DEPOSE ROBINET MACHINE A LAVER HS
FOURNITURE ET POSE D'UN NOUVEAU ROBINET DE MACHINE A LAVER
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 11/08/25 a 15H08 Mme J DIAZ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL036-Répar.	Robinet MaL	1	46,00
				46,00
		TOTAL H.T.		46,00
		T.V.A. a 10,00%		4,60
		TOTAL T.T.C.En EURO		50,60

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.